

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1908.

Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1905 (1).

I. — AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

Bruxelles, le 16 mai 1908.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à divers amendements que M. le Ministre de l'Industrie et du Travail propose d'apporter au projet de Budget de son Département pour l'exercice 1908.

Ensuite de ces amendements, le dit projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires à	fr. 20,337,267 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles à	1,480,000 »
Ensemble à	<u>fr. 21,817,267 »</u>

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,

C^{te} DE SMET DE NAEBER.

(1) Budget, n° 4^{me}.
Rapport, n° 144.

NOTE.

AMENDEMENTS.

Première section. — Dépenses ordinaires.

CHAPITRE III.

INDUSTRIE ET ENSEIGNEMENT
INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.

ART. 9. — Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route . . fr. 68,000 »

Eerste sectie. — Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK III.

NIJVERHEID EN NIJVERHEIDS-
EN BEROEPSONDERWIJS.

ART. 9. -- Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten.
• . . . fr. 68,000 »

Le développement de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager amène un accroissement parallèle des frais d'inspection.

Les nécessités nouvelles du service et l'application des règlements concernant les traitements justifient l'augmentation de 4,000 francs proposée.

CHAPITRE VII.

MINES.

§ 2. *Corps des mines.*

ART. 37. — Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. Frais de publication des *Annales des Mines de Belgique*; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur. *Subside exceptionnel à l'Association des industriels de Bel-*

HOOFDSTUK VII.

MIJNEN.

§ 2. *Korps der mijnen.*

ART. 37. — Drukwerk, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen; beloningen voor de personen die zich onderscheiden door daden van moed en zelfopoffering. Kosten voor het uitgeven der *Annales des mines de Belgique*; vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité. *Uitzonderlijke toelage aan de Vereeniging der*

gique pour l'installation d'un banc d'épreuve, destiné aux essais des câbles et chaînes de mines (y compris une somme de 10,000 fr. en charge temporaire) Fr. 30,000

nijveraars van België voor het inrichten eener proefbank bestemd tot het beproeven der kabels en kettingen van de mijnen (met inbegrip van eene som van 10,000 frank als tijdelijke last). Fr. 30,000

L'Association des industriels de Belgique pour l'étude et la propagation des engins et mesures propres à préserver les ouvriers des accidents du travail a organisé un service d'inspection des câbles et des chaînes de mines. Ce service gagnerait beaucoup à être pourvu d'un banc d'épreuve permettant de faire, dans des conditions de précision suffisante, des essais de résistance à la traction.

L'utilité des essais au point de vue de la prévention des accidents n'est pas douteuse; elle est reconnue par les spécialistes et notamment par la Commission de revision des règlements miniers.

Dans l'intérêt des ouvriers, il est hautement désirable que l'Association des industriels belges puisse procéder à ces essais; ses ressources étant insuffisantes pour établir les installations nécessaires, le Gouvernement estime qu'il y a lieu de lui venir en aide par une subvention de 10,000 francs.

On propose d'augmenter de pareille somme, en charge temporaire, le montant de l'article 37 du projet de Budget pour l'exercice 1905 et de compléter le libellé par les mots « *subside exceptionnel à l'Association des industriels de Belgique pour l'installation d'un banc d'épreuve destiné aux essais des câbles et chaînes des mines* ».

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 50 (nouveau). — *Etablissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique fr. 80.000*

Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK X.

VERSCHILLENDE DIENSTEN.

ART. 50 (nieuw). — *Inrichting van een laboratorium voor de vaststelling der elektrische standaarden : fr. 80.000*

En exécution de l'article 7 de la loi du 30 octobre 1903, une commission a été chargée d'établir des étalons pratiques conformes au système légal des unités électriques; son rapport conclut à la création d'un laboratoire d'étalonnage dont le coût est évalué à 160,000 francs environ.

Le crédit sollicité représente la première moitié de cette dépense; la seconde moitié pourra être portée au Budget de 1906.

II. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DELPORTE.

ART. 25bis. — *Subsides aux communes qui encouragent les caisses mutuelles ouvrières contre le chômage involontaire . .fr. 100,000*

ART. 25bis. — *Toelagen aan de gemeentendie de onderlinge arbeidersfondsen tegen onvrijwilligen werkstilstand aanmoedigen. fr. 100,000*

ANT. DELPORTE,
D^r DELBASTÉ,
EUGÈNE BERLOZ.
